

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°04/2024**

OBJET : PROPOSITION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - ARTICLES 4.2.5.2 DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM)

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Nadège ISOARDO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Marc MONIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Le Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) et ses adhérents ont un rôle majeur à jouer dans le développement du paysage énergétique.

Le Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité sur le territoire de la concession qui couvre 111 communes du département des Alpes-Maritimes, 85 communes au régime rural d'électrification et 26 communes urbaines.

Missions :

- extension, sécurisation et renforcement des réseaux de distribution en zones rurales
- dissimulation des réseaux sur le territoire de la concession

Les nouveaux statuts intègrent d'une part les évolutions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'organisation et au fonctionnement des syndicats de communes **proposent la mise en œuvre de compétences optionnelles en lien direct avec la maîtrise de la demande en énergie.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les chapitres Ier et II du titre Ier du Livre II de la Vème partie, relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de la commune de Châteauneuf en date du 9 mars 2023 approuvant l'adhésion de la commune à la compétence « Création et exploitation d'installations de production d'énergies renouvelable et de récupération » du SICTIAM,

Vu la délibération du Comité syndical du SICTIAM en date du 29 juin approuvant l'adhésion de la commune de Châteauneuf à la compétence « Création et exploitation d'installations de production d'énergies renouvelable et de récupération » du SICTIAM,

AR Prefecture

006-210600383-20240222-D04_02_2024-DE
Reçu le 26/02/2024

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Janvier 2024 portant modification des statuts du syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes Maritimes (SICTIAM) et notamment l'article 4.2.5.2,

Considérant qu'il convient de délibérer afin **d'envisager le transfert au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire,**

Il est proposé de bien vouloir :

ACTER le souhait de la commune de solliciter le Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée, en vue de pouvoir lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture du groupe scolaire communal conformément aux compétences prévues à l'article 4.2.5.2 des statuts du SICTIAM.

CHARGER le SICTIAM de rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISER Monsieur le Maire de la Commune de Châteauneuf à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SICTIAM.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

ACTE le souhait de la commune de solliciter le Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée, en vue de pouvoir lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture du groupe scolaire communal conformément aux compétences prévues à l'article 4.2.5.2 des statuts du SICTIAM.

CHARGE le SICTIAM de rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de Châteauneuf à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SICTIAM.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 26 FEV. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 26 FEV. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

